

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1467

11 juin 2015

### SOMMAIRE

51-53 Haussmann Master S.à r.l. ....	70377	Royal Body Concept Solutions .....	70385
Panel S.A. ....	70383	Samory Enterprises S.A. ....	70385
Parc-Immo Gestion s.à r.l. ....	70383	SANNE GROUP (Luxembourg) S.A. ....	70386
Patrimonia Invest .....	70379	Sixty Sixth .....	70385
Payptim S.à r.l. ....	70379	Timaluxinvest S.C.A. ....	70386
PBG International Holdings Luxembourg Jay- hawk SCS .....	70379	TM Property Investments S.à r.l. ....	70407
PEC Luxembourg S.à r.l. ....	70380	TPG Nusantara S.à r.l. ....	70403
PEINTURE HUBERT père et fils S.à r.l. ....	70380	VCC Lease S.à r.l. ....	70402
PEPE Invest S.A. ....	70376	Velo-Club Dreilännereck Schengen .....	70403
Perpetual Holding S. à r.l. ....	70380	V.I.A. ....	70397
Pharmatec S.A. ....	70378	V.I.A. ....	70400
Phyleum S.A. ....	70378	Via SA Soparfi .....	70397
PIAM Fund .....	70378	Visiocom Europe S.A. ....	70400
PineBridge Secondary Partners III Tailor 2 S.à r.l. ....	70382	Vonal Services S.A. ....	70400
Play Holdings 2 S.à r.l. ....	70382	Wandpark Burer Bierg S.A. ....	70400
Play Topco S.A. ....	70383	Webstar Financial S.A. ....	70416
POMPES FUNEBRES Dahm & Ernst .....	70378	Wendigo Sàrl .....	70401
Property Leasing SA .....	70378	Wendigo Sàrl .....	70401
Quadia S.à r.l. ....	70380	Westquay Investments S.à r.l. ....	70401
Remedco Tenant S.à r.l. ....	70370	Wine Estates Fund of Investments .....	70402
R. Linse Holding B.V. ....	70385	Wood Architecture & Design S.A. ....	70401
Royal Body Concept S.A. ....	70385	World Cosmetics S.A. ....	70402
		YOLE, Société Luxembourgeoise de Réassu- rances .....	70416

**Remedco Tenant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.181.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eight day of April,  
Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Remedco B.V. & Co. KG, a German Kommanditgesellschaft with its registered office in Düsseldorf, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf under HRA 23109, c/o Waterland Private Equity GmbH, Neuer Zollhof 1, 40221 Düsseldorf, Germany, itself represented by its general partner Remedco Management B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, the Netherlands, registered with the chamber of commerce of Amsterdam (Kamer van Koophandel van Amsterdam) under number 61491926, having a branch (Niederlassung) in Berlin, registered with the Commercial Register of the Local Court of Charlottenburg under HR B 162698 and with business address Friedrichstr. 191, 10117 Berlin,

duly represented by:

Maître Katia Bartholomé, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal in Düsseldorf dated on 31 March 2015.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association of the Company (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.** The Company may acquire participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and ensure the control, the management, as well as the development of these participations.

Furthermore the Company may operate as master tenant for the group of companies to which the Company belongs, it being especially authorized to enter into any kind of lease agreements related to real estate properties, including any master lease or sub-lease agreements, any kind of contracts relating to real estate, as well as any further contracts, agreements or acts it deems fit or useful; it may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and] it may carry out any and all operations whatsoever relating to real estate properties, including but not limited to the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer, and may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings to its subsidiaries and affiliated companies

The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name "Remedco Tenant S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the single manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares within the limits foreseen by Law.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by favourable vote of the majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Modification of the capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

**Art. 8. Payments.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Multiple beneficiaries.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable whereby the transfer will be approved by a written sole shareholder's resolution.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Management of the company.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The single manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the single manager or the board of managers (as the case may be).

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument. In case of a single manager decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

**Art. 12. Managers liability.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

The decisions of the single shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted (i) by the majority of the shareholders (ii) owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 14. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 15. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 17. Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31<sup>st</sup> December 2015.

#### *Subscription - Payment*

The 125 (one hundred twenty-five) shares have been subscribed by Remedco B.V. & Co. KG, prenamed.

Remedco B.V. & Co. KG, represented as stated hereabove, has declared to have fully paid all the shares in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary by banking certificate, who expressly acknowledges it.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended have been fulfilled.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.-

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers composed of two managers appointed for an undetermined period of time.

The following persons are appointed as managers:

(a) Mr Pierre Claudel, born 23 May 1978 in Schiltigheim, France, professionally residing at c/o Intertrust Luxembourg, 6 Rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg,

(b) Mr Julien Ponson, born 29 July 1981 in Poissy, France, professionally residing at c/o Intertrust Luxembourg, 6 Rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Remedco B.V. & Co. KG, une société commandité de droit allemand (Kommanditgesellschaft), ayant son siège social à Düsseldorf, enregistrée au registre de commerce de la juridiction locale de Düsseldorf sous HRA 23109, c/o Waterland Private Equity GmbH, Neuer Zollhof 1, 40221 Düsseldorf, Allemagne, elle-même représentée par son associé commandité Remedco Management B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap) avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre de commerce d'Amsterdam (Kamer van Koophandel van Amsterdam) sous le numéro 61491926, ayant une succursale (Niederlassung) à Berlin, enregistrée au registre de commerce de la juridiction locale de Charlottenburg sous HR B 162698 et dont l'adresse est au Friedrichstr. 191, 10117 Berlin, dûment représenté par:

Maître Katia Bartholomé, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 31 mars 2015 à Düsseldorf.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Objet social.** La Société peut acquérir des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et assurer le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

En outre, la Société peut agir en tant que principal locataire pour le groupe de sociétés auquel appartient la Société, elle étant spécifiquement autorisée d'entrer dans toutes sortes de contrats de location en relation avec des propriétés immobilières, y compris des contrats de master lease ou de sous location, toutes sortes de contrats en relation avec l'immobilier, ainsi que toutes autres sortes de contrats, arrangements ou actes qu'elle considère appropriés ou utiles; elle peut acquérir ou vendre des propriétés immobilières, pour son propre compte au Grand duché de Luxembourg ou à l'étranger et peut exécuter toutes opérations quelconques en relation avec des propriétés immobilières, y compris, mais non limitées à l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique, et prêter des fonds sans limitation, y compris notamment les revenus de tous emprunts à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société aura la dénomination: "Remedco Tenant S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable de la majorité des associés représentant trois

quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, la cession des parts étant approuvée par décision écrite de l'associé unique.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Gestion de la société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance (suivant le cas).

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document. En cas de gérant unique, les décisions sont actées dans des résolutions écrites ou dressées par écrit.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (suivant le cas) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique prises en vertu du paragraphe précédent seront enregistrées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intermédiaires font apparaître un bénéfice incluant des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 17. Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été souscrites par Remedco B.V. & Co. KG, prénommée.

Remedco B.V. & Co. KG, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par certificat bancaire, qui le reconnaît expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.400,-.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura un conseil de gérance composé de deux gérants nommés pour une durée indéterminée. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants:

(a) Monsieur Pierre Claudel, né le 23 mai 1978 à Schiltigheim, France, demeurant professionnellement à c/o Intertrust Luxembourg, 6 Rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg

(b) Monsieur Julien Ponson, né le 29 juillet 1981 à Poissy, France, demeurant professionnellement à c/o Intertrust Luxembourg, 6 Rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg.

2. L'adresse de la Société est fixée au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. BARTHOLOME, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015058508/327.

(150066439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**PEPE Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 157.555.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg «PEPE INVEST S.A.», établie et ayant son siège social à L-4979 Fingig, 72, rue Nicolas Margue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157555, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire alors de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 19 février 2011,

et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3049 du 3 décembre 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert de siège social de la société à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière;
2. Modification du siège social du commissaire aux comptes à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, et de modifier subséquemment l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «PEPE INVEST S.A.», régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi dans la commune de Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du Conseil d'Administration.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du Conseil d'Administration de la société.

La durée de la société est illimitée.”

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg l'adresse du siège social du commissaire aux comptes, la société “PRESTA-SERVICES S.A.”, en L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer dans l'article 3 des Statuts les alinéas suivants:

“Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Paul DIEDERICH, préqualifié . . . . .	1.000,- actions
Total: mille . . . . .	1.000,- actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille (100.000,-) Euros, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6618. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015058491/79.

(150066192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

#### **51-53 Haussmann Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.541.

#### — EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 avril 2015, les gérants Madame Priscille Fourneaux et Monsieur John Hopkins ont été remplacé par Monsieur Alan Botfield, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, et par Monsieur James Piper, résidant professionnellement au 10 New Burlington Street W1S 3BE Londres Royaume-Uni, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015058698/16.

(150066977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Pharmatec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 27, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 65.365.

*Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration adoptées en date du 15 avril 2015*

Le Conseil d'Administration prend note du changement d'adresse de Monsieur WILLIAM COLLETTE, administrateur et président de la société PHARMATEC S.A., qui réside au 27 rue du Bois, L-8019 Strassen, (Luxembourg)

*Pour PHARMATEC S.A.*

Référence de publication: 2015058492/11.

(150066520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Phyleum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.488.

*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix:

- de nommer Monsieur Stéphane ALLART en tant que Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2015058493/14.

(150066298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015058495/11.

(150066504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**POMPES FUNEBRES Dahm & Ernst, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6437 Echternach, 6, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.190.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015058496/10.

(150066917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Property Leasing SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 7.044.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 20 avril 2015.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2015058500/12.

(150066651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Patrimonia Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.800.

---

*Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenu en date du 1<sup>er</sup> avril 2015*

Le Conseil décide de:

- transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015058484/13.

(150067156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 110.278.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Mars 2015.

PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk S.C.S.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2015058486/15.

(150066693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Payptim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 187.550.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2015*

L'associé unique a décidé de nommer:

- Monsieur Frédéric ELBAR, né le 29 janvier 1967 à Marrakech, Maroc, demeurant professionnellement au 197, Bd Zerkouni, 20000 Casablanca, Maroc, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pierre Yves GIRONCE,

- Monsieur Pierre-Yves MAGEROTTE,

- Monsieur Frédéric ELBAR.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058485/17.

(150066352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**PEC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 188.245.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 avril 2015, a décidé d'accepter:

- la démission de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société avec effet au 3 avril 2015;
- la nomination avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Hugo Da Silva Oliveira, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Hugo DA SILVA OLIVEIRA, gérant
- Harold HOPE, gérant
- Gabriel MOLLERBERG, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle Stijger

*Gérant*

Référence de publication: 2015058488/21.

(150066505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**PEINTURE HUBERT père et fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6551 Berdorf, 18, rue de Consdorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.359.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015058490/10.

(150066918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Quadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 172.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015058503/11.

(150066670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Perpetual Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.222.

In the year two thousand and fifteen, the fourteenth day of April,

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Were taken the written resolutions of the sole shareholder of Perpetual Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140222 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1925 on 6

August 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1884 on 28 July 2012.

THERE APPEARED:

Geneva Financial Services Corp. Limited, a Hong Kong private company limited by shares, having its registered office at 3806 Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1699942 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 18 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 18.** Interim dividends may be distributed at any time by a decision of the sole manager or, in case of plurality of managers, by a decision adopted by the majority of the managers of the Company provided that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that no amount shall be distributed when the distribution thereof would result in the net assets of the Company becoming lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under law or by virtue of the articles."

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont été prises les résolutions écrites de l'associé unique de Perpetual Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140222 et ayant un capital social de EUR 12.500,- (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1925 le 6 août 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1884 le 28 juillet 2012.

A COMPARU:

Geneva Financial Services Corp. Limited, une private company limited by shares de droit hongkongais ayant son siège au 3806 Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1699942 (l'Associé Unique),

ici représenté par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts, de sorte à ce qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment par une décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision adoptée à la majorité des gérants de la Société, à condition que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) soient disponibles pour une distribution, étant entendu qu'aucun montant ne pourra être distribué si, à la suite de la distribution d'un tel montant, l'actif net de la Société est ou deviendrait inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. »

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire agissant au nom de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16/04/2015. Relation: EAC/2015/8591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/04/2015.

Référence de publication: 2015058475/86.

(150066215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**PineBridge Secondary Partners III Tailor 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 181.568.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mars 2015*

En date du 31 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 2 avril 2015;

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 2 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Loic RENTIERS, gérant de classe A

- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B

- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

PineBridge Secondary Partners III Tailor 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015058476/23.

(150066296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Play Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.803.

Les comptes annuels pour la période du 10 janvier 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058477/11.

(150066797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Play Topco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 188.902.

Les comptes annuels pour la période du 17 juillet 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058478/11.

(150066912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Panel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 39.465.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 07 février 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 309 du 18 juillet 1992.

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 30 avril 2002 pardevant le Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1120 du 24 juillet 2002.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 mars 2015, que les décisions suivantes ont été prises:

- le siège social de la société est élu au 17, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg.

- Sont nommés pour une période d'un an, les personnes suivantes:

\* Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg - administrateur;

\* Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg - administrateur;

\* Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg - administrateur;

\* REVILUX S.A., avec siège social à 17, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg, inscrite auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B-25.549 - commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

*Pour la société PANEL S.A.*

Référence de publication: 2015058481/24.

(150066634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Parc-Immo Gestion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.  
R.C.S. Luxembourg B 54.341.

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Chantal MERTZ, gérante de société, née à Arlon (Belgique), le 18 mai 1956, demeurant à B-6700 Waltzing, 20, Chemin de la Rentertkappel,  
détentrice de cent (100) parts sociales.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "PARC-IMMO GESTION s. à r.l." (numéro d'identité 1996 24 02 766), avec siège social à L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 54.341, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 20 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 297 du 18 juin 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Aloyse BIEL en date du 30 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 1105 du 23 octobre 2003,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*I. - Cession de parts sociales*

Madame Chantal MERTZ, comparante, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les cent (100) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société "PARC-IMMO GESTION s.à r.l." à la société à responsabilité limitée

«T&G Associés s. à r.l.», ayant son siège social à L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Kriepps, en voie d'inscription au R.C.S.L., pour laquelle est ici présent et accepte son gérant unique Monsieur Valentin GOYARD, gérant de société, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Madame Chantal MERTZ, comparante, déclare:

- que les parts sociales cédées sont intégralement libérées;
- qu'aucune des parts sociales cédées n'est grevée d'une quelconque sûreté ou de tout autre droit détenu par la société ou par un tiers;
- que les parts sociales ne sont grevées d'aucun droit réel ou personnel et ne se trouvent pas en indivision;
- que les parts sociales sont librement cessibles sans autorisation préalable et ne sont sujettes à aucun droit de préemption;
- qu'elle s'engage expressément et irrévocablement à tenir la cessionnaire quitte et indemne de tout passif de quelque nature qu'il soit, généré par la société "PARC-IMMO GESTION s.à r.l." jusqu'à fin mars 2015, tel que dette compte associés, centre commun de cotisations sociales, TVA, impôts, et ne figurant pas dans la situation comptable présentée et réceptionnée par la cessionnaire;
- que toutes les factures émises par le cabinet d'expertise comptable MODUGNO à L-4243 Esch-sur-Alzette à charge de la société "PARCIMMO GESTION s.à r.l." sont soldées à ce jour;
- que la société "PARC-IMMO GESTION s.à r.l." n'est ni demanderesse, ni intervenante, ni défenderesse dans une instance civile, pénale, commerciale, administrative, sociale ou fiscale actuellement pendante;
- qu'elle prendra à sa charge exclusive tous les frais et dommages-intérêts éventuels résultant du licenciement d'anciens salariés licenciés consécutivement à la présente cession de parts sociales et qui pourraient résulter de procès actuels ou futurs;
- que la société a rempli à ce jour les obligations légales lui incombant en matière de droit des sociétés, et qu'elle n'est pas en liquidation ou en faillite, ni soumise à une procédure collective analogue;
- qu'elle s'engage à contribuer au bon transfert de la clientèle;
- qu'elle s'interdit expressément de participer ou de s'intéresser, directement ou indirectement, à toute entreprise dont l'objet serait similaire à celui de la société dont elle cède les parts sociales, et ce sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg à compter de ce jour.

La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 1690 du Code Civil, la société "PARC-IMMO GESTION s.à r.l.", ici représentée par sa gérante unique Madame Chantal MERTZ, préqualifiée, déclare accepter la cession de parts sociales susvisée.

Après la prédite cession, les cent (100) parts sociales appartiennent en totalité à la société «T&G Associés s. à r.l.», préqualifiée.

## *II. - Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite la société "T&G Associés s. à r.l.", préqualifiée, seule associée de la société "PARC-IMMO GESTION s. à r.l.", ici représentée par son gérant unique Monsieur Valentin GOYARD, a pris la résolution suivante:

### *Résolution*

L'associée unique décide de modifier de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quinze euros (EUR 123,95) chacune, entièrement libérées.»

### *Frais*

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé MERTZ, TONNAR, GOYARD, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058482/77.

(150067052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Royal Body Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 193.040.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058510/10.

(150066570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**R. Linse Holding B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.160,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.772.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015058504/12.

(150066366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Royal Body Concept Solutions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 193.090.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058511/10.

(150066685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Sixty Sixth, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.049.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058541/9.

(150067221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Samory Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.320.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058551/9.

(150067233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**SANNE GROUP (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.069.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 avril 2015 que:

- La démission de Madame Nina KLEINBONGARTZ de ses fonctions d'administratrice de la Société a été acceptée avec effet au 16 avril 2015

Le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit:

- Rolf CASPERS (Administrateur délégué et Président du conseil d'administration)

- Peter DICKINSON (Administrateur délégué)

- Philip GODLEY (Administrateur délégué)

- Alan BOTFIELD (Administrateur)

- Alexandra FANTUZ (Administratrice)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015058556/21.

(150066689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Timaluxinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, Avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 196.198.

## STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third of April.

Before the undersigned notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg

There appeared:

1) The company INVESTMENT TRADE SERVICE CORP., having its registered office at Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI, (BVI Company Number 206007),

here represented by Mr Emile Wirtz, employee, residing professionally in Luxembourg, 6, avenue Guillaume, by virtue of a general power of attorney, a copy of which is hereto attached.

As Limited Shareholder («associé commanditaire»).

1) TIMAG CAPITAL ADVISORY S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, RCS Luxembourg B 159944,

here represented by its manager Mr Emile WIRTZ, residing professionally in Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

as Unlimited Shareholder ("associé-gérant-commandité")

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société en commandite par actions which they form between themselves:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter a société en commandite par actions which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of "TIMALUXINVEST S.C.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Unlimited Shareholder resigns or is removed as Manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

In such circumstances, Article 29 shall apply.

## Chapter II. Corporate Capital, Distribution Rights of Shares, Redemption of Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) divided into 99 (ninety-nine) Ordinary Shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each and one (1) Unlimited Share with a par value of EUR 1,000.- (one thousand euros).

### Art. 6. Net Profits, Legal Reserve, Distribution Rights of Shares.

6.1. The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

6.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's nominal capital.

6.3. The balance of net profits is available for distribution to the Shareholders.

6.4. Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

### Art. 7. Form of Shares; Certificates.

All Shares are issued in registered form only.

All Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company; such register shall contain the name of each holder, its registered office, the number of Shares held by it and the class to which they belong.

Share certificates shall be issued at the request of Shareholders only and shall indicate the Shares and be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile.

Every transfer of a Share shall be entered in the Register. Transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the relevant register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company will recognise only one holder for each Share of the Company. In the event of a joint ownership or bare ownership and usufruct or pledge or attachment, the Company may suspend the exercise of any right pertaining to the relevant Share until one person shall have been designated to represent the joint owners or bareowners and usufructuaries or pledgors and pledgees or attaching creditors and attached Shareholders vis-à-vis the Company.

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at its request, a duplicate certificate may be issued under such conditions (including as to indemnification) as the Company may determine to be given for the benefit of the Company subject to applicable provisions of law.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be cancelled immediately.

The Company may repurchase its Ordinary Shares subject to the conditions provided for by Law.

**Art. 8. Liability of the Manager and of the Shareholders.** The Manager shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall in that capacity only be liable for payment to the Company of the par value and if applicable the issue premium of the Shares they subscribe for and hold.

### Chapter III. Management, Supervisory committee

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by TIMAG CAPITAL ADVISORY S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office in the City of Luxembourg, in its capacity as sole Unlimited Shareholder ("associé-gérant-commandité") of the Company (herein referred to as the "Manager").

**Art. 10. Powers of the Manager.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the Manager.

The Manager from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Manager.

**Art. 11. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through its permanent representative or one or more duly authorised signatories as designated by the Manager in its sole discretion.

**Art. 12. Conflict of Interest and Indemnification.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers or shareholders of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer, employee or a shareholder of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company will indemnify each of the Manager and any partner, director or officer of the Manager, and their respective heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of being or having been a partner, director or officer of the Company or, at the Manager's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled and is without prejudice to Article 10.

**Art. 13. Supervisory Committee.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Committee composed of not less than three members, who need not be Shareholders.

The Supervisory Committee shall have the powers provided for by Law.

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Committee shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.

The members of the Supervisory Committee shall not receive any remuneration in connection with their membership on the Supervisory Committee. The Company shall reimburse all reasonable out of pocket expenses.

**Art. 14. Election.** The members of the Supervisory Committee will be elected by the general meeting of Shareholders. The Shareholders' meeting will determine their number and the duration of their appointment, which may not exceed six years. Members of the Supervisory Committee will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders' meeting.

In the event of the total number of members of the Supervisory Committee falling below three, the Manager shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancy.

**Art. 15. Meetings of the Supervisory Committee.** The Supervisory Committee may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Committee, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Committee.

A meeting of the Supervisory Committee must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Committee, but in his/her absence the Supervisory Committee will appoint another member of the Supervisory Committee as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Committee will be given by letter, telegram, telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author to all members at least

5 Business Days prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Committee by letter, telegram, telefax or other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author. No separate notice is required for meetings at which all the members of the Supervisory Committee are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Committee.

Any member of the Supervisory Committee may act at any meeting of the Supervisory Committee by appointing by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author another member as his/her proxy a member being able to represent more than one absent member.

The Supervisory Committee can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The members of the Supervisory Committee may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 16. Minutes of meetings of the Supervisory Committee.** The minutes of any meeting of the Supervisory Committee will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Committee or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman and by a member of the Supervisory Committee or by the secretary.

#### Chapter IV. General meeting of the shareholders

**Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Without prejudice to the provisions of Article 10 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles and without prejudice to its general power under the Law, it shall have the powers to adapt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the agreement of the Manager only.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the last Friday of the month of May at 3.00 p.m.

If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following Business Day.

**Art. 19. Other General Meetings.** The Manager or the Supervisory Committee may convene other general meetings or class meetings at such place and time as may be specified in the relevant convening notice.

A general meeting must be convened if Shareholders representing that portion of the share capital as set out in the Law.

**Art. 20. Notice.** The Shareholders shall meet upon a notice by the Manager or the Supervisory Committee (whether the meeting is convened at the Manager's, the Supervisory Committee's or the Shareholders' initiative), setting forth the agenda and sent at least 8 calendar days prior to the meeting by registered mail to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the Manager ensuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a Shareholder.

A Shareholder which is a company or other legal entity may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise by letter, by telegram or telefax or any other means of transmission approved by the Manager ensuring the authenticity of the document and the identification of its author, such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least 5 calendar days prior to the date set for the meeting and may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

**Art. 22. Proceedings.** The general meeting of the Shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders may elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting of the Shareholders.

**Art. 23. Adjournment.** The Manager may at any time during a general meeting of Shareholders adjourn such meeting by four weeks. It must adjourn the meeting in the circumstances provided for by law.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the Shareholders has the same agenda as the first one. Unless provided differently therein, proxies regularly deposited in view of the meeting remain valid for the adjourned meeting.

**Art. 24. Vote.** The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Ordinary Share entitles to one vote.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the Shares entitled to vote present and voting.

**Art. 25. Amendment of these Articles.** At any general meeting of the Shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding Shares having the right to vote.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened in accordance with the Law. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented and having the right to vote, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Unless provided differently therein, any proxy regularly deposited for the first meeting shall remain valid for the second meeting.

**Art. 26. Minutes.** The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

#### Chapter V. Financial year

**Art. 27. Financial Year.** The Company's financial year begins on 1<sup>st</sup> January and closes on 31<sup>st</sup> December in every year.

**Art. 28. Adoption of financial statements.** Financial statements shall be drawn up by the Manager and submitted for adoption to the next annual general meeting of the Shareholders. The annual general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law, but always subject to the consent of the Manager

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager.

After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the liquidation proceeds shall be distributed pro rata to the Ordinary Shares and the Manger's Shares.

In case of dissolution, insolvency or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Committee shall convene the general meeting of Shareholders for the purpose of appointing one or more new managers or transforming the Company into another form of company. The Supervisory Committee shall designate one or more administrators who shall remain in office until the Shareholders' meeting shall have validly resolved on the issues of its agenda The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

### Chapter VIII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

#### *Subscription*

The appearing parties have subscribed respectively to one (1) Unlimited Share and to 99 (ninety-nine) Ordinary Shares and have paid up such amounts as mentioned below opposite their respective names:

Subscriber	Ordinary Shares	Unlimited Shares	Aggregate Subscription Price (€)
INVESTMENT TRADE SERVICE CORP., prenamed . . . . .	99 (ninety-nine)		99,000
TIMAG CAPITAL ADVISORY S.à r.l., prenamed: . . . . .		1 (one)	1,000

Proof of the payment in cash of the amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) has been given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

#### *First resolution*

The meeting resolves that the Company will be administered by TIMAG CAPITAL ADVISORY S.à r.l., prenamed, and will be represented by its permanent representative Mr Emile WIRTZ, residing professionally in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, born in Luxembourg, on September 27, 1963.

#### *Second resolution*

The following persons are appointed members of the Supervisory Committee for a period ending at the next annual general meeting:

- 1) Mrs Arlette Siebenaler, residing in L-6140 Junglinster, 26, rue du Village, born on July 27, 1958 in Ettelbruck,
- 2) Mrs Carole Giovannacci, residing professionally in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, born on April 12, 1969 at Thionville.
- 3) Mr Pierre Rodagna, residing professionally in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, born on October 18, 1977 at Arlon.

#### *Second resolution*

The registered office of the Company is fixed at L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2015. The first annual general meeting shall be held in the year 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

2) La société INVESTMENT TRADE SERVICE CORP., avec siège social à Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI, (BVI Company Number 1748162),

ici représentée par Monsieur Emile WIRTZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, avenue Guillaume, en vertu d'une procuration générale dont une copie restera annexée aux présentes.

en tant qu'associé-gérant-commandité (le "Gérant"),

2) TIMAG CAPITAL ADVISORY S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, RCS Luxembourg B 159944,

ici représentée par son gérant Monsieur Emile WIRTZ, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

en tant qu'associé commanditaire

Les parties comparantes, en qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles:

Les parties comparantes, en qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de TIMALUXINVEST S.C.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité démissionne ou est révoqué comme Gérant, liquidé, déclaré en faillite ou incapable à continuer son commerce.

Dans des circonstances pareilles, l'Article 29 s'appliquera.

### Chapitre II. Capital social, Droits aux Distributions attachés aux Actions, Rachat d'Actions

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital émis et entièrement souscrit de EUR 100.000.- (cent mille euros) représenté par 99 (quatre-vingt-dix-neuf) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune et (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros).

**Art. 6. Bénéfices Nets, Réserve Légale, Droits aux Distributions attachés aux Actions.**

6.1 Les bénéfices non consolidés révisés pour chaque exercice social, après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, des charges et dépréciations, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

6.2 Des bénéfices nets ainsi déterminés, cinq pour cent seront déduits et affectés à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit de la Société.

6.3. Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires.

6.4. Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision du Gérant, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

**Art. 7. Forme des Actions; Certificats.** Toutes les Actions émises seront uniquement nominatives.

Toutes les Actions de la Société seront inscrites au Registre, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le Registre doit indiquer le nom de chaque détenteur, son siège social, le nombre d'Actions qu'il détient et la classe à laquelle elles appartiennent.

Des certificats d'Actions seront émis seulement à la demande des Actionnaires et seront signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit facsimile.

Tout transfert d'Actions sera inscrit au Registre. Le transfert d'Actions se fera par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions de la Société accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au Registre concerné, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Action de la Société. Dans l'hypothèse d'une propriété commune ou d'une nue-propriété et d'un usufruit ou d'un gage ou d'une saisie, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit attaché à l'Action concernée, jusqu'à ce qu'une personne aura été désignée pour représenter les propriétaires communs ou nu-propriétaires et usufruitiers ou garants et garantis ou créanciers saisissants et Actionnaires saisis vis-à-vis de la Société.

Lorsqu'un Actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'Action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties (y compris l'indemnisation) que la Société déterminera sous réserve des conditions légales applicables.

Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés pour des nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut racheter les Actions Ordinaires dans les conditions prévues par la Loi.

**Art. 8. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires.** Le Gérant sera solidairement et conjointement responsable pour tous les engagements de la Société qui ne peuvent pas être couverts avec les biens de la Société.

Les Actionnaires Ordinaires devront s'abstenir d'agir pour le compte de la Société d'aucune manière ou dans aucune capacité que ce soit, sauf pour l'exercice de leur droit en tant qu'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ils seront dans cette capacité, sans préjudice quant aux autres engagements à la Société, seulement responsables pour le paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission des Actions qu'ils souscrivent et détiennent.

### III. Gestion, Conseil de Surveillance

**Art. 9. Gestion.** La Société sera gérée par TIMAG CAPITAL ADVISORY S.à r.l., une société organisée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social dans la ville de Luxembourg, dans sa capacité de seul Actionnaire Commandité (l'"associé-gérant-commandité") de la Société (ci-après le "Gérant").

**Art. 10. Pouvoirs du Gérant.** Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout assistant de directeur général, de secrétaires, assistants ou d'autres responsables ou mandataires considérés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir nommés, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, auront les pouvoirs et devoirs leur assignés par le Gérant.

**Art. 11. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais de son représentant permanent ou d'un ou plusieurs signataires dûment autorisés, tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion.

**Art. 12. Conflit d'intérêt et indemnisations.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeurs, ou fondés de pouvoir ou actionnaires du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire. L'administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des

contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

La Société indemnisera le Gérant et tout partenaire, directeur, ou fondé de pouvoir du Gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité de partenaire, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande du Gérant, partenaire, directeur, ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

**Art. 13. Conseil de surveillance.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil de Surveillance").

Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs déterminés par la loi.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant lui soumettra et ratifiera les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi, les règlements ou les Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer, ni interférer dans la gestion de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune rémunération pour leur activité en tant que membre du Conseil de Surveillance.

La Société remboursera toutes les notes de frais raisonnables.

**Art. 14. Election.** Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée des Actionnaires déterminera leur nombre et la durée de leur nomination, qui ne peut pas excéder six années. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être écartés à tout moment, avec ou sans motifs, par résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où le nombre total de membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Gérant devra immédiatement convoquer une assemblée des Actionnaires de façon à combler ce poste vacant.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance, qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée à la demande de n'importe quels des deux membres.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore à la majorité des présents à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres par lettre, télégramme, lettre faxée ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur au moins cinq Jours Ouvrables avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis. L'avis indiquera le lieu de la réunion et contiendra son ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment de tout membre du Conseil de Surveillance par lettre, télégramme, télex ou d'autre moyen de transmission assurant l'authenticité du document et l'identification de son auteur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, télégramme, lettre télé-faxée ou tout autre moyen de transmission assurant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, un autre membre pour le/la représenter, un membre étant capable de représenter plus d'un membre absent.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par téléphone ou par des moyens de communication analogues permettant à toutes les personnes participantes de communiquer simultanément entre elles. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres est adéquate et valide comme si elle avait été approuvée lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par tout membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.** L'assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice quant aux dispositions de l'Article 10 et quant à tous les autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu des présents Statuts et sans préjudice quant à son pouvoir général de par la Loi, elle a le pouvoir pour adopter et ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts avec le consentement du Gérant seul.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres assemblées générales.** Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales ou des assemblées de classe, à tel lieu et heure qu'indiqués dans l'avis de convocation en question.

Une assemblée générale doit être convoquée si les Actionnaires représentant la quotité du capital tel que fixé dans la Loi.

**Art. 20. Avis.** Les Actionnaires se réuniront sur avis du Gérant ou du Conseil de Surveillance (que cette réunion soit convoquée à l'initiative du Gérant, du Conseil de Surveillance ou des Actionnaires), énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins 8 jours avant l'assemblée par lettre recommandée à chaque Actionnaire à son adresse portée au Registre des Actionnaires.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires exposera aussi, si nécessaire, toutes les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, énoncera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit ou par téléfax ou par tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant et garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, comme son/sa représentant(e) une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Un Actionnaire qui est une société ou une autre entité juridique peut signer un formulaire de représentation de la main d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par téléfax ou par tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, telle personne qu'il estime apte à le représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de pouvoir produire cette preuve de mandat lorsque le Gérant l'exigera.

Le Gérant peut arrêter le formulaire de procuration en question et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu qu'il indique au moins cinq jours avant la date prévue pour l'assemblée et peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à toute assemblée des Actionnaires.

**Art. 22. Procédures.** L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera un scrutateur devant être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ensemble, ils constituent le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 23. Ajournement.** Le Gérant peut à tout moment durant une assemblée générale des Actionnaires ajourner cette réunion de quatre semaines. Il doit l'ajourner si les Actionnaires représentants au moins un cinquième du capital social le requièrent ainsi.

Un tel ajournement annule automatiquement toute résolution préalablement approuvée.

L'assemblée générale des Actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première. Sauf disposition contraire statutaire, les procurations régulièrement déposées en vue de la réunion resteront valides pour l'assemblée ajournée.

**Art. 24. Vote.** L'assemblée générale des Actionnaires peut uniquement délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire légale ou statutaire, les résolutions seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votant.

**Art. 25. Modification des présents Statuts.** Lors de toute assemblée générale des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts de la Société, y compris son objet social, ou pour prendre une décision sur des sujets pour lesquels la Loi exige que soient remplies les conditions nécessaires pour la modification des Statuts, le quorum requis sera d'au moins la moitié de toutes les Actions ayant le droit de vote émises et en circulation.

Si la condition de quorum n'est pas respectée, une seconde assemblée peut être convoquée en conformité avec la Loi. Chacun de ces avis devra reproduire l'ordre du jour et spécifier la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

Dans les deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées par la majorité des deux tiers au moins des votes des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de vote et sous réserve qu'aucune résolution n'est valablement adoptée sans l'approbation par le Gérant.

Sauf disposition contraire statutaire, toute procuration régulièrement déposée pour la première assemblée restera valide pour la seconde assemblée.

**Art. 26. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront assignés par le Gérant.

### Chapitre V. Exercice social. Réviseurs d'entreprises

**Art. 27. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 28. Approbation des comptes annuels.** Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis en vue de leur adoption à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires devra revoir et si elle les considère comme appropriés, approuver les comptes annuels et voter pour la décharge du Gérant et l'allocation des bénéfices de la Société en conformité avec ces Statuts.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision des Actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf disposition contraire légale et sujet à l'accord du Gérant.

Si la Société était dissoute, la liquidation serait effectuée par le Gérant.

Après paiement ou suite à la création de provisions suffisantes pour toutes les dettes et charges de la Société et dépenses de liquidation, les produits de la liquidation seront distribués en premier lieu au Gérant à hauteur de EUR 5.000 et pour le reste au pro rata des Actions Ordinaires.

En cas de dissolution, de faillite ou d'incapacité légale du Gérant ou lorsque pour une autre raison il est impossible pour le Gérant d'agir, alors la Société ne sera pas dissoute.

Dans cette hypothèse, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des Actionnaires afin de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou pour changer la forme de la Société. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs gérants qui resteront en fonctions jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires aura valablement délibéré sur tous les points à son ordre du jour.

Les devoirs des gérants consisteront dans l'exécution d'actes urgents et d'actes ordinaires d'administration.

Les gérants sont seulement responsables pour l'exécution de leur mandat.

### Chapitre VIII. Droit applicable

**Art. 30. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi du 10 août 1915, telles que modifiée, sur les sociétés commerciales.

#### *Souscription et paiement*

Les parties étant apparues ont souscrit respectivement une (1) Action de Commandité et 99 (quatre-vingt-dix-neuf) Actions Ordinaires et ont libéré les montants indiqués ci-après en face de leurs noms respectifs.

Souscription	Actions Ordinaires	Actions De Commandité	Prix de Souscription Total
INVESTMENT TRADE SERVICIE CORP., prénommée . . . . .	99		EUR 99.000
TIMAG CAPITAL ADVISORY S.à r.l., prénommée . . . . .		1	EUR 1.000.-

Preuve du versement en espèces d'un montant de EUR 100.000.- (cent mille euros) a été donné au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soient qui seront supportées par la Société parce que résultant de sa formation sont estimés à environ EUR 2.000.-.

### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes sus-indiquées représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié d'abord qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide que la Société sera gérée par l'associé commandité la société TIMAG CAPITAL ADVISORY S.à r.l., prénommée, agissant par son représentant permanent Monsieur Emile WIRTZ, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, né à Luxembourg, le 27 septembre 1963.

#### *Deuxième résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- 1) Madame Arlette Siebenaler, demeurant à Junglinster, 26, rue du Village, née le 27 juillet 1958 à Ettelbruck,
- 2) Madame Carole Giovannacci, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, née le 12 avril 1969 à Thionville.
- 3) Monsieur Pierre Radogna, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, né le 18 octobre 1977 à Arlon.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société a été fixé à: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire de son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. WIRTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/1115. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058624/609.

(150066835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

### **V.I.A., Société Anonyme,**

**(anc. Via SA Soparfi).**

Siège social: L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 88.478.

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «VIA S.A. SOPARFI», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.478, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de alors résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1428 du 2 octobre 2002 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L- 7593 Beringen, 7, rue Wenzel (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François HREHOROWSKI, consultant, demeurant à F-54590 Hussigny- Godbrange, 6, rue Salvador Allende, (ci-après le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société a pour ordre du jour (ci-après «Ordre du jour»):

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Modification de la dénomination sociale de «VIA S.A. SOPARFI» en «V.I.A.» et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3) Transfert du siège social de L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise à L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole et modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 des statuts.
- 4) Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet le conseil aux entreprises, l'ingénierie, les études techniques et la réalisation d'ensembles techniques et informatiques pour toute activité par tout support, et le développement des produits et concepts de toute forme.

La gestion des marques ou brevets relatifs aux produits indiqués ci-dessus.

La constitution de supports de données, la production et la commercialisation de tels supports.

La société a en outre pour objet la commercialisation de logiciels et de matériels informatiques.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand Duché du Luxembourg et à l'étranger.».

5) Démission/décharge de Madame Bénédicte DEMANGE et de Monsieur Denis WELSCH de leur poste d'administrateur.

6) Nomination de Monsieur Robin CISNEROS et de Madame Soraya HREHOROWSKI - Renouvellement de Monsieur François HREHOROWSKI aux postes d'administrateurs.

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de «VIA S.A. SOPARFI» en «V.I.A.».

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination «V.I.A.» ».

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L- 3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise à L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 des statuts qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hobscheid.»

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet le conseil aux entreprises, l'ingénierie, les études techniques et la réalisation d'ensembles techniques et informatiques pour toute activité par tout support, et le développement des produits et concepts de toute forme.

La gestion des marques ou brevets relatifs aux produits indiqués ci-dessus.

La constitution de supports de données, la production et la commercialisation de tels supports.

La société a en outre pour objet la commercialisation de logiciels et de matériels informatiques.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand Duché du Luxembourg et à l'étranger.»

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Madame Bénédicte DEMANGE et de Monsieur Denis WELSCH de leur poste d'administrateur et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer/renouveler aux postes d'administrateurs:

- Monsieur François HREHOROWSKI, consultant, né le 12 février 1974 à Forbach (France), demeurant à F-54590 Hussigny-Godbrange, 6, rue Salvador Allende,

- Monsieur Robin CISNEROS, ingénieur de recherches, né le 23 novembre 1987 à Evian-les-Bains (France), demeurant à F-74500 Nancy, 214, avenue de Strasbourg,

- Madame Soraya HREHOROWSKI, couturière, née le 14 juillet 1978 à Woippy (France), demeurant à F-54590 Hussigny-Godbrange, 6, rue Salvador Allende.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2020.

### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de «TRUSTERS S.A.», avec siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B133.435.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2020.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. ALEXANDRE, F. HREHOROWSKI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 3 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7445. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058664/115.

(150066695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**V.I.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8466 Eischen, 15, rue de l'Ecole.  
R.C.S. Luxembourg B 88.478.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 1<sup>er</sup> avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 avril 2015.  
Maître Marc LECUIT  
*Notaire*

Référence de publication: 2015058665/13.

(150066720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Visiocom Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 88.392.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 31 mars 2015*

*Résolution:*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de transférer le siège social au 44 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Le Conseil d'Administration

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015058666/14.

(150066433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Vonal Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 142.129.

*Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2014:*

Démission de la société CODEJA SARL, au siège social sis au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 71.171 de son mandat de commissaire aux comptes.

Nomination au poste de commissaire aux comptes la société EP international S.A au siège social sis au 20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130.232 et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2019.

Renouvellement du mandat d'administrateur unique de Monsieur Marco Houwen, demeurant au 12B, rue Principale, L-6165 Ernster et ce jusqu'à l'assemblée statutaire de 2019.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015058668/17.

(150066510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Wandpark Burer Bierg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 94.940.

Le 9 avril 2015, le conseil d'administration a coopté administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2015, Monsieur Pascal WORRÉ, né le 18/04/1965 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à L-1817 Luxembourg, 60A, rue d'Ivoix. Cette cooptation devra être confirmée à la prochaine assemblée générale.

WANDPARK BURER BIERG S.A.

Référence de publication: 2015058672/11.

(150066404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Wendigo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 136.771.

Par la présente, nous, représentant la société Luxembourg Corporation Company S.A. (la Société), portons à votre connaissance le fait que la Société a démissionné de son mandat de gérant de Wendigo S.à r.l. avec effet au 19 mars 2015.

Luxembourg, le 15 Avril 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Représentée par Coralie Grunfelder / Catherine Noens  
*Fondé-de-pouvoir B / Fondé-de-pouvoir A*

Référence de publication: 2015058673/13.

(150067081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Wendigo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 136.771.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, telle qu'amendée, Citco C&T (Luxembourg) S.A. porte à la connaissance du public le fait que la convention de dom/ciliation conclue pour une durée indéterminée entre Wendigo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.136.771 et Citco C&T (Luxembourg) S.A. a été dénoncée avec effet au 19 mars 2015.

Luxembourg, le 15 Avril 2015.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.  
Robert-Jan Bertina / Séverine Canova  
*Managing Director / Managing Director*

Référence de publication: 2015058674/16.

(150067227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Westquay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.110.005,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.789.

- M. Graeme BURNHAM a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015.
- M. Simon Andrew PEARSON a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015.
- M. Joseph David PENNA a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 14 avril 2015.
- L'associé unique de la Société a changé son dénomination en «Castlebrook Luxembourg Holdings S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058676/14.

(150066398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Wood Architecture & Design S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.677.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 mars 2015*

L'Assemblée Générale décide d'accepter:

- la démission de l'Administrateur Unique Monsieur Jean Naveaux né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue demeurant professionnellement à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- la nomination de l'Administrateur Unique Monsieur Marc LUYPAERT, né le 25 novembre 1962 à Watermael-Boitsfort demeurant à B-1090 Bruxelles, Rue Abbé Victor de Sloover, 4 bte 5
- la démission du Commissaire aux Comptes, MONTEREY Business sa, ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey Luxembourg.

- la nomination du Commissaire aux Comptes, MONTEREY AUDIT Sàrl, Registre de commerce Luxembourg B78967, ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

Référence de publication: 2015058685/19.

(150066281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**World Cosmetics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.133.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 16 janvier 2014 que M. Jean-Pierre Baccus a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 30 janvier 2015 et que Mme Emilie Variot, née le 15 août 1982 à Mont Saint Martin, France, avec adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été nommée nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 janvier 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Par conséquent, les administrateurs de la Société sont:

- Monsieur Cédric RATHS,
- Monsieur Olivier JARNY,
- Madame Emilie VARIOT.

Pour extrait sincère et conforme

World Cosmetics S.A.

Référence de publication: 2015058687/19.

(150066333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**WEFI sa, Wine Estates Fund of Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.006.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 12 septembre 2012*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet rétroactif au 25 juin 2012, le mandat des Administrateurs M. Bauduin Parmentier, M. Bernard Jolly, Mme Françoise de Vaucleroy, M. Nicolas Parmentier et M. Jean-Pierre Vernier jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2018.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire de M. Marc Besch et de nommer commissaire, avec effet rétroactif au 25 juin 2012 la société A&C Management Services Sàrl, RCS Luxembourg B 127330, ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Certifié sincère et conforme

*Pour WEFI sa*

B. Parmentier

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2015058681/22.

(150066424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**VCC Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 164.941.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VCC Lease S.à r.l.*  
 United International Management S.A.  
 Référence de publication: 2015058660/11.  
 (150067102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Velo-Club Dreilännereck Schengen, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5351 Oetrange, 6, montée d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg F 2.145.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 2015, le comité du Velo-Club Dreilännereck Schengen tient à vous informer du changement d'adresse pour son siège social (point 1.1 statuts)

Le nouveau siège social est à l'adresse:

6, montée d'Oetrange L-5351 Oetrange

Oetrange, le 19.04.2015.

Tom Dugandzic.

Référence de publication: 2015058661/12.

(150066604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**TPG Nusantara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.658.154,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.605.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of the month of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TPG Nusantara (Hong Kong) Limited a company incorporated in Hong Kong, with registered office at Level 54, Howewell Centre, 183 Queen's Road East, Hong Kong, and registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 1500340, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of TPG Nusantara S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78.605. The Company was incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), on 8 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 7 May 2001, number 331. The articles of incorporation of the Company have last been amended by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 18 March 2013, published in the Mémorial dated 10 July 2014, number 1791.

The Sole Shareholder was represented by Mr Paul-Alexandre Rischard, juriste, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by seventy-nine million two hundred eighteen thousand nine hundred forty-nine (79,218,949) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

a. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of sixty-four million five hundred sixty thousand seven hundred ninety-five United States Dollars (USD 64,560,795) so as to bring it from its current amount of seventy-nine million two hundred eighteen thousand nine hundred forty-nine United States Dollars (USD 79,218,949) to fourteen million six hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four United States Dollars (USD 14,658,154) by the cancellation sixty-four million five hundred sixty thousand seven hundred ninety-five (64,560,795) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, without payment to the Sole Shareholder; reduction of the legal reserve so as to bring it to ten (10) percent of the reduced issued share capital; allocation of the amount of the reduction of the share capital (and the legal reserve) to the freely distributable share premium account; amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at fourteen million six hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four United States Dollars (USD 14,658,154) divided into fourteen million six hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four (14,658,154) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any share premium shall be freely distributable."

b. Amendment of article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in the case of a board of managers, by any one of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers be delegated by one class A and one class B manager acting together.”

c. Reclassification of all the managers of class A and class B in office in the Company as ordinary managers of the Company so that the board of managers of the Company be composed as follows:

- Mr Pedro Fernandes das Neves, manager
- Mrs Alexandra Cabete Matias, manager

The Sole Shareholder resolved as follows:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of sixty-four million five hundred sixty thousand seven hundred ninety-five United States Dollars (USD 64,560,795) so as to bring it from its current amount of seventy-nine million two hundred eighteen thousand nine hundred forty-nine United States Dollars (USD 79,218,949) to fourteen million six hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four United States Dollars (USD 14,658,154) by the cancellation sixty-four million five hundred sixty thousand seven hundred ninety-five (64,560,795) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, without payment to the Sole Shareholder. The Sole Shareholder also resolved to reduce, as relevant, the legal reserve so as to bring it to an amount equal to ten (10) percent of the reduced issued share capital.

The Sole Shareholder resolved to allocate the amount of reduction of the share capital (and the legal reserve) to the freely distributable share premium account.

The Sole Shareholder consequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set out in the agenda.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to read as set out in the agenda.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to reclassify all the managers of class A and class B in office in the Company as ordinary managers of the Company so that the board of managers of the Company be composed as follows:

- Mr Pedro Fernandes das Neves, manager; and
- Mrs Alexandra Cabete Matias, manager.

### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,700.-

The undersigned notary, who understands and speaks English herewith states that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG Nusantara (Hong Kong) Limited, une société constituée à Hong Kong, ayant son siège social à Level 54, Hopewell Centre, 183 Queen's Road East, Hong Kong, and registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 1500340, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de TPG Nusantara S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.605. La Société a été constituée suivant acte reçu de Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 331 du 7 mai 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 18 mars 2014, publié au Mémorial numéro 1791 du 10 juillet 2014.

L'Associé Unique était représenté par M. Paul-Alexandre Rischard, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'entière du capital social émis, représentée par soixante-dix-neuf millions deux cent dix-huit mille neuf cent quarante-neuf (79.218.949) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

a. Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de soixante-quatre millions cinq cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars américains (64.560.795 USD) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-dix-neuf millions deux cent dix-huit mille neuf cent quarante-neuf dollars américains (79.218.949 USD) à quatorze millions six cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre dollars américains (14.658.154 USD) par l'annulation de soixante-quatre millions cinq cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quinze (64.560.795) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sans paiement à l'Associé Unique; réduction de la réserve légale pour la réduire à un montant de dix (10) pourcents du capital social émis réduit; allocation du montant de la réduction du capital social (et de la réserve légale) au compte prime d'émission librement distribuable; modification de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze millions six cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre dollars américains (14.658.154 USD) représentés par quatorze millions six cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre (14.658.154) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission sera librement distribuable.»

b. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de prendre la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période

indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, les pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.»

c. Reclassification de tous les gérants de classe A et de classe B de la Société comme gérants ordinaires de la Société de façon à ce que le conseil de gérance de la Société soit composé comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant
- Mme Alexandra Cabete Matias, gérante

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société par un montant de soixante-quatre millions cinq cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars américains (64.560.795 USD) afin de le réduire de son montant actuel de soixante-dix-neuf millions deux cent dix-huit mille neuf cent quarante-neuf dollars américains (79.218.949 USD) à quatorze millions six cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre dollars américains (14.658.154 USD) par l'annulation de soixante-quatre millions cinq cent soixante mille sept cent quatre-vingt-quinze (64.560.795) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sans paiement à l'Associé Unique. L'Associé Unique a aussi décidé de réduire, tel qu'applicable, la réserve légale pour la réduire à un montant de dix (10) pourcents du capital social émis réduit.

L'Associé Unique a décidé d'allouer le montant de la réduction du capital social (et de la réserve légale) au compte prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société tel que rédigé dans l'ordre du jour.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de reclasser tous les gérants de classe A et de classe B de la Société de façon à ce que le conseil de gérance de la Société soit composé comme suit:

- Monsieur Pedro Fernandes das Neves, gérant; et
- Madame Alexandra Cabete Matias, gérante.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.700.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-A. RISCHARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7429. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015058628/229.

(150066489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**TM Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.187.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of April.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Simon Property Group, L.P., a Delaware limited partnership, with its registered office located at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, USA. represented by its general partner SIMON PROPERTY GROUP, INC., a Delaware corporation,

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, whose professional address is at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**V. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "TM Property Investments S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal

activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **VI. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **VII. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### VIII. Shareholders

#### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## **IX. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## **X. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one

or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **XI. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

### *Subscription and payment*

Simon Property Group, L.P., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand fifty Euro (EUR 1.050.-).

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite:

- Stephen R. Stouffer, born on March 14, 1956 in Indiana, residing professionally at 225 West Washington Street, IN-46204 Indianapolis (United States of America); and

- Emmanuel Cronier, born on June 15, 1967 in Paris, residing professionally at 14, rue Edmond Vitry (France).

2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Pierre Claudel, company manager, born on Mai 23, 1978 and having its professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Julien Ponson, company manager, born on July 29, 1981 and having its professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6 rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le troisième jour d'avril,

Par devant le soussigné Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

## ONT COMPARU:

Simon Property Group, L.P une société en commandite (limited partnership) gouvernée par les lois du Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats Unis d'Amérique, représentée par son associé commandité SIMON PROPERTY GROUP, INC, une société gouvernée par les lois du Delaware,

représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "TM Property Investments S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, [à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision]. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **8.3. Représentation**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associés

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés.

##### **Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

#### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Simon Property Group, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-),

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinquante Euros (EUR 1.050.-).

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Stephen R. Stouffer, né le 14 Mars 1956 à Indiana, résidant professionnellement au 225 West Washington Street, IN-46204 Indianapolis (Etats Unis d'Amérique);
- Emmanuel Cronier, né le 15 Juin 1967 à Paris, résidant professionnellement au 14, rue Edmond Vitry (France).

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Pierre Claudel, gérant de sociétés, né le 23 mai 1978, ayant son adresse professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Julien Ponson, gérant de sociétés, né le 29 juillet 1981, ayant son adresse professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6 rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation: GAC/2015/3024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015058626/493.

(150066511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Webstar Financial S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.942.

Par décision du Liquidateur de la Société en date du 14 avril 2015:

Le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Signature

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015058684/13.

(150066415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**YOLE, Société Luxembourgeoise de Réassurances, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.682.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 16 mars 2015*

Le conseil d'Administration coopte M. Loïc Leymarie, Administrateur, demeurant professionnellement au 135, rue Sadi Carnot à Ronchin (F- 59790) à effet immédiat. Son mandat sera ratifié lors de la plus prochaine Assemblée Générale et prendra fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes 2014-2015.

*Pour la Société*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015058690/13.

(150067211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.